

laissera tomber ce nom en désuétude pour leur imposer celui de Montessuy ; ils sauront alors conquérir à ce nom une place des plus honorables dans la grande industrie lyonnaise.

La « requête » de Laurent était fondée et Monsieur Renibert, (Jean marié à Antoinette Bachet, des Bachet de Meyzeria et Vaulusant), ne fit aucune difficulté pour commettre à « l'échantillage de la mesure de bled » le lieutenant en la châellenie royale de Montluel.

Le 26 avril 1642, à l'heure de dix du matin, comparait donc Laurent Meillet par devant le lieutenant dudit Montluel, et il lui explique que Barthélemy Charbonnier, dit Gueydier, a été condamné à lui payer « quelques laods (54), et arrérages de servis » à la mesure de Villars, au prix que le blé a valu année par année. Mais le prix du blé étant donné par le livre de la Grenette de Montluel pour le bichet de Montluel, non pour le bichet de Villars, et que cependant, en l'affaire, le prix du blé devait être réglé par les prix de Montluel, il s'agissait d'établir le rapport qu'il y a entre le bichet de Villars et celui de Montluel.

Laurent présente alors un bichet marqué aux armes des marquis de Villars, mais, Barthelemy Charbonnier faisant défaut, le lieutenant civil se déclare incompétent pour déclarer que le bichet présenté est bien celui de Villars ; du tout acte est donné.

(54) Le treizième denier que l'on était obligé de payer au seigneur pour la vente d'une maison ou d'une pie (espace de terrain non bâti), constituait ce que l'on nommait le droit de *laod*. A Trévoux, de même qu'à Villars, le treizième denier était payé par l'acheteur et autant par le vendeur. (Bibliotheca Dumbensis, tom. 1^{er}, pag. 14.)